ÉDITORIAL

Pas de catéchisme !

Très tôt, dans les années 1980, la *revue Prescrire* a adopté et promu la dénomination commune internationale (DCI) comme meilleur moyen de penser la thérapeutique médicamenteuse et de communiquer à son sujet. Ses lecteurs assidus ont suivi avec elle ce cheminement, en particulier depuis septembre 1994, quand la rubrique "Rayon des nouveautés" a adopté le "tout DCI".

À la fin des années 1990, le courant en faveur de l'utilisation de la DCI s'est amplifié. Un "Club DCI" s'est organisé parmi les abonnés à la *revue*, et des contacts ont été pris entre prescripteurs, pharmaciens et caisses de Sécurité sociale dans certains départements. Parallèlement, on a lu et entendu quantité d'allégations fallacieuses, prétendument "scientifiques" ou "juridiques", opposées à la DCI. Le Secrétaire d'État à la Santé de l'époque fit même déclarer à l'Assemblée nationale que la prescription en DCI était « *exclue* ».

La *revue Prescrire* répliqua par un dossier faisant le tour complet de la question (1). Le mouvement s'amplifia alors, poussant les autorités à accepter de fait la prescription en DCI, puis à la reconnaître officiellement.

La prescription en DCI est aujourd'hui partout à l'ordre du jour en France. L'équipe de la *revue* et tous ceux qui ont œuvré dans le même sens ne peuvent qu'être satisfaits de ce succès.

Il faut maintenant surmonter diverses incompréhensions dans l'application de cette façon de penser et de communiquer. Il faut que les universitaires français abandonnent définitivement les noms de marque des médicaments dans leur enseignement. Il faut que des séances de formation permanente, associant médecins et pharmaciens, soient partout mises en œuvre.

Il faut surtout que les prescripteurs refusent de passer d'un extrême à l'autre : soumission aux firmes pharmaceutiques et à leurs noms de marque exclusifs, il fut un temps ; soumission aux caisses d'assurance maladie et aux mots d'ordre syndicaux sur le "tout DCI", aujourd'hui.

En cette période de "victoire" du camp DCI, chacun doit garder en mémoire que ce qui compte avant tout est de penser et de communiquer en DCI pour des soins de qualité. Tout en connaissant les limites pharmacothérapeutiques de la prescription en DCI (1).

Penser et communiquer en DCI est une méthode sérieuse et intéressante, nécessitant réflexion, formation, constitution et entretien d'une liste raisonnée de médicaments usuels, échanges professionnels, explications efficaces aux malades.

Ce n'est pas un nouveau catéchisme, résumé à l'utilisation hâtive d'un logiciel informatique transformant les noms de marque en DCI.

La revue Prescrire

1- Prescrire Rédaction "Penser et prescrire en DCI" *Rev Prescr* 2000 ; **20** (209) : 606-623 (des extraits de ce dossier sont en libre accès sur www.prescrire.org).

Téléchargé sur prescrire.org le 02/05/2024
Copyright(c)Prescrire. Usage personnel exclusivement